Le Parlement européen et les « discriminations »

21/05/2008 à 22h40
Le Parlement européen a adopté hier, par 362 voix contre 262 et 58 abstentions, une résolution sur la lutte contre les discriminations. Un amendement proposé par le groupe PPE, selon lequel « une directive non spécifique interdisant la discrimination » ne serait pas « l'instrument approprié pour gérer les besoins complexes des personnes », a été rejeté par 371 voix contre 284 et 19 abstentions.

Le rejet de cet amendement souligne le caractère totalitaire de ce texte hallucinant, par lequel le Parlement européen demande à la Commission européenne l'élaboration d'une directive globale et uniforme contre toutes les discriminations directes et indirectes, et contre la « discrimination multiple », sauf contre la discrimination positive qui est au contraire un devoir absolu, multiplie les demandes de contrôles et de sanctions, et établit les lobbies comme les gardiens du dogme.

Voici quelques extraits significatifs de ce texte interminable et redondant. (Les directives existantes auxquelles il est fait allusion sont celles qui viennent tout juste d'être transcrites par le Parlement français dans notre législation).

suite

(Merci à Antoine)